



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0735 du 21/09/2017

Arrêté du 19 juillet 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre du second semestre 2017.

Date d'application : 01/09/2017 et 01/12/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre du second semestre 2017

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande des intéressés ;

ARRÊTE :



Article premier : les inspecteurs des Finances publiques dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs divisionnaires des Finances publiques de classe normale et affectés en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade Date de prise de rang Date d'effet
ERIC	CHOTARD	180299	INSPECTEUR FIP 09 03/02/2016	DIRCOFI OUEST RENNES	DIRCOFI NORD ALENCON IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 01/09/2017 01/09/2017
ERWAN	TEURNIER	180428	INSPECTEUR FIP 09 11/03/2016	DRFIP DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD DUNKERQUE	DIRCOFI NORD BOULOGNE-SUR-MER IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 01/12/2017 01/12/2017
FRANCK	GAULTIER	194024	INSPECTEUR FIP 09 01/10/2016	DIRCOFI ILE-DE-FRANCE SAINT-DENIS	DIRCOFI NORD ARRAS IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 01/09/2017 01/09/2017

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 19/07/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	